

FLN

Bouteflika lâche Belkhadem

Abdelaziz Bouteflika s'implique lourdement dans la crise qui secoue le Front de libération nationale depuis lundi dernier. C'est via un communiqué de la présidence de la République, pas moins, rendu public jeudi dernier, que Bouteflika signifie ce que tout le monde décrypte comme un véritable désaveu pour Abdelaziz Belkhadem.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Les faits : jeudi matin donc, Belkhadem se rendait à Marseille pour prendre part à un forum organisé dans le cadre du cinquantenaire de l'Indépendance.

En sa qualité de secrétaire général du FLN, Belkhadem y est invité pour débattre en effet avec une personnalité française de haut rang.

Le SG du FLN lui-même avait clarifié les choses auprès des organisateurs du forum bien avant son départ.

Or, et contre toute attente, la présidence surprend, en fin d'après-midi, par un communiqué laconique mais lourd de sens : «M. Abdelaziz Belkhadem prendra part au forum *Marianne/France Inter/El Khabar* qui se tiendra à Marseille les 30 et 31 mars et 1^{er} avril sous le thème «La guerre d'Algérie, 50 ans après», lit-on dans le commu-

niqué qui n'aura comme suite que cette précision assassine : «M. Abdelaziz Belkhadem assistera à ce forum en qualité de secrétaire général du Front de libération national (FLN), à l'exclusion de tout autre titre officiel». Jamais, depuis 1999 un responsable, ministre d'Etat avec une position éminente dans le gouvernement, n'a été désavoué de la sorte ! Bien sûr, la sortie de Bouteflika est tout, sauf innocente. Ni même la... seule ! Car, dans la même journée de jeudi dernier, il chargea le secrétaire général de la présidence, Okbi Hebba, qui est également membre du comité central du FLN, de transmettre à chacun des membres du bureau politique du parti, individuellement, un message très clair de sa part : «Le président tient à préciser qu'il ne s'est, à aucun moment, mêlé dans la confection des listes de candida-



Belkhadem prendra part au forum en sa qualité de SG du FLN.

tures du FLN. Il n'a ni écarté des noms, ni il n'en a exclu non plus», nous confie une source très bien informée. Hebba précisera à l'adresse de ses interlocuteurs, y compris le président de l'APN Abdelaziz Ziari, que «la seule consigne du président pour Abdelaziz Belkhadem consistait en la nécessité de choisir les

meilleurs parmi les candidats». Cette autre «sortie» est également une première du genre pour Bouteflika qui avait toujours eu le dernier mot s'agissant des grandes questions au FLN depuis 1999 et qu'il préside officiellement d'ailleurs depuis le fameux «8^e congrès rassembleur» de février 2005. Et les deux sorties prises

ensemble signifient une seule chose : un lâchage clair de Abdelaziz Belkhadem que Bouteflika avait imposé à la tête du FLN depuis 2003. Belkhadem perd là, en fait, son soutien le plus sûr au moment où il fait face à une vague de contestations sans précédent depuis l'annonce des listes de candidatures controversées du FLN, le 26 mars dernier.

Une contestation qui s'est vite organisée sous la forme d'une pétition lancée par des membres du comité central et du bureau politique réclamant un retrait de confiance à l'actuel SG, avant même le début de la campagne électorale prévue le 15 avril prochain. «Nous en étions à 160 signataires jeudi dernier déjà. Et encore, nous n'avons pas encore reçu les signatures de l'ouest du pays et celles des redresseurs», nous révèle l'un des initiateurs de cette pétition.

«L'idée qui fait de plus en plus de partisans est celle qui consiste à aller vite vers la constitution d'une direction collégiale représentant tous les courants du parti».

Reste à savoir comment réagira Abdelaziz Belkhadem...

K. A.

Photo : Samir Sid

Photo : Samir Sid

APRÈS SA NOMINATION AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Qui remplacera Belaïz à la justice ?

(suite de la page 1)

Abdelaziz Bouteflika a désigné, jeudi, Tayeb Belaïz en qualité de président du Conseil constitutionnel. Le chef de l'Etat devra désormais trouver un remplaçant pour lui succéder au ministère de la Justice.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - L'incompatibilité entre les deux fonctions est flagrante. Abdelaziz Bouteflika se doit donc de nommer un nouveau ministre à la tête du département de la justice.

La mission du successeur de Belaïz s'annonce théoriquement très courte — une quarantaine de jours tout au plus — puisque l'actuel gouvernement est appelé à changer au lendemain de l'élection législative du 10 mai. Reste une autre solution : Bouteflika peut nommer un membre de l'exécutif, voire même le Premier ministre ou le vice-Premier ministre en qualité de ministre de la Justice par intérim. Mais il est aujourd'hui utile de s'interroger sur le timing choisi par Abdelaziz Bouteflika pour procéder au remplacement de Boualem Bessaïeh. En fait, celui-ci est sans nul doute lié directement à l'élection législative du 10 mai.

A quelques semaines de cette échéance, le chef de l'Etat ne pouvait se permettre de courir le risque de faire planer le doute sur la légitimité de la future Assemblée populaire nationale. Car le risque était réel. En effet, il est important de rappeler que le Conseil constitutionnel joue un rôle central dans l'organisation et le contrôle de la régularité des opérations électorales. Son président est d'ailleurs chargé de proclamer officiellement les résultats des élections. En septembre 2005, Bouteflika avait agi dans l'urgence en nommant Bessaïeh à tout juste 48 heures de la tenue du référendum sur la «paix et la réconciliation». La décision prise, jeudi dernier, par le président de la République confirme, de facto, que le mandat de Boualem Bessaïeh était largement dépassé. Cette question avait été évoquée à plusieurs reprises ces derniers mois.



Tayeb Belaïz.

L'argument avancé «officieusement» pour contrer cette réalité consistait à dire que Bessaïeh «consommait» le mandat inachevé de son prédécesseur, Mohamed Bédjaoui. Mais dernièrement, une faille est apparue.

Le 4 mars 2012, un décret présidentiel portant nomination de deux

nouveaux membres du Conseil constitutionnel était publié au Journal officiel. Dans ce texte auraient dû figurer les noms de l'ensemble des membres siégeant dans cette institution, y compris le nom de son président, comme l'exige l'article 3 du décret présidentiel du 7 août 1989 relatif aux règles se rapportant à l'organisation du Conseil constitutionnel et au statut de certains de ses personnels. Ce ne fut pas le cas.

Seuls les noms des deux nouveaux membres figuraient dans le décret du 4 mars dernier. Y a-t-il eu volonté de ne plus associer le président sortant au Conseil ? C'est fort probable. Mais si un jour l'illégitimité de Boualem Bessaïeh à la tête du Conseil constitutionnel venait à être prouvée, cela reviendrait à déclarer l'anticonstitutionnalité de l'ensemble des décisions prises depuis le 27 septembre 2011.

A commencer par l'ensemble des lois adoptées par le Parlement dans le cadre des réformes politiques initiées par Abdelaziz Bouteflika...

T. H.

L'AMBASSADEUR FRANÇAIS DES DROITS DE L'HOMME :

«Les lois d'amnistie ne résistent pas au temps»

En visite de trois jours en Algérie, François Zimmeray s'est ouvert à la presse mercredi en fin d'après-midi. Sauf concéder que «les lois d'amnistie ne résistent pas au temps», il s'est retenu d'émettre un avis tranché relativement à la situation des droits de l'Homme en Algérie.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Œil de la France dans le monde sur les questions des droits de l'Homme, François Zimmeray, arrivé en Algérie à un moment de vive polémique autour de la dépouille du tueur de Toulouse, Mohamed Merah, et au moment où les instruments de torture utilisés par Fernand Meissonnier, sinistre bourreau de la France coloniale, sont proposés à l'enchère publique, a joué d'extrême prudence. Mais il a semblé sen-

sible aux remarques de ses interlocuteurs du jour parmi les familles des victimes du terrorisme et de disparus.

Aussi a-t-il émis son appréciation sur la réconciliation nationale, même si pour cela il a dû éviter l'affirmation crue et raisonner par la comparaison avec ce qui s'était passé en Amérique latine. «Les lois d'amnistie ne résistent pas au temps», a-t-il soutenu, précisant que «ce sont les victimes qui doivent pardonner et non des responsables politiques à leur place».

François Zimmeray s'est dit, par ailleurs, préoccupé par certaines lois votées dans le cadre des réformes politiques, notamment la loi sur les associations. S'agissant de la vente aux enchères des instruments de torture du sinistre Fernand Meissonnier, l'ambassadeur français des droits de l'Homme a souligné que «c'est une histoire de très mauvais goût», ajoutant : «J'ai

appris cela en arrivant ici. Mais je n'ai pas envie qu'un sujet aussi grave que l'avenir de l'Algérie, qui passe par la liberté, soit pollué par ce genre de polémique. Je trouve cela un peu obscène.»

La question avait visiblement plus embarrassé les responsables de l'ambassade de France à Alger, dont l'un est intervenu pour expliquer que lesdits instruments appartiennent à la collection personnelle de Meissonnier et qu'ils n'ont pas servi en Algérie.

Interrogé sur la question de la repentance de la France de ses crimes coloniaux en Algérie, François Zimmeray a rétorqué que «la question n'est pas pertinente pour les droits de l'Homme» et qu'elle «peut l'être pour les politiques». Et sur la question des Algériens convertis au christianisme, il dira : «Ça ne doit pas être facile d'être algérien chrétien tous les jours.»

S. A. I.

KERKERA

(SKIKDA)

Explosion d'une bombe artisanale au passage de gendarmes

Une bombe artisanale enfouie sous terre, sur la RN85, reliant Constantine à Collo, a explosé, ce mercredi en fin de journée, à 3 km à l'est de Kerkera, dans la daïra de Tamalous, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Skikda, au passage de véhicules de la gendarmerie. Heureusement, on ne déplore aucun blessé, alors qu'il y a eu des échanges de coups de feu entre les gendarmes et les terroristes.

Les terroristes, dont le nombre n'a pu être déterminé, embusqués sur les hauteurs, auraient ouvert le feu juste, après l'explosion, en direction des véhicules des gendarmes. Devant la riposte des gendarmes, les terroristes ont pris leurs jambes à leur cou.

En revanche, quelques écorchures sur un des véhicules, sont à signaler, provoquées par les éclats de la bombe, de faible puissance, selon notre source.

Le convoi composé des officiers du commandement régional de la gendarmerie et de leur escorte, revenait, toujours selon notre source, de Oued Z'hor, commune frontalière avec la wilaya de Jijel, où ils avaient désamorcé une autre bombe artisanale que des citoyens ont découvert durant la matinée, près du cimetière de cette commune.

Zaid Zoheir